

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 janvier 2022

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES EN AGRICULTURE - (N° 4758)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE194

présenté par
M. Charles de Courson

ARTICLE 7

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« dans le double respect du droit de propriété et d'intangibilité des contrats ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa vise à s'assurer que le droit de propriété et le principe d'intangibilité des contrats sont respectés.